



Pack de réinscription – Saison 2017-2018

Ultimate Cheer All-Stars ASBL – Avenue du Yorkshire 9, Boite 6, 1200 Woluwe-Saint-Lambert
Tel : 0472727466 – Mail : contact.ultimatecheer@gmail.com - N° entreprise : 0651.694.795

C'est Parti pour une deuxième saison chez UCA !

Après une première saison réussie, nous avons hâte de vous retrouver pour cette nouvelle année !

Nous souhaitons constamment améliorer notre programme et à ce titre plusieurs choses vont changer. Nous vous invitons donc à lire attentivement ce pack de réinscription.

Ce que vous trouverez dans ce pack :

- 1- Ultimate Cheer All-Stars
- 2- Formation des équipes
- 3- Les entrainements
- 4- Compétitions
- 5- Coûts
- 6- Modalités de réinscription

Retrouvez-nous dès à présent sur les réseaux sociaux :

Site internet : www.ultimatecheer.jimdo.com

Adresse email : contact.ultimatecheer@gmail.com

Facebook: Ultimate Cheer All-Stars

Instagram : ultimatecheerbruxelles

1- Ultimate Cheer All-Stars

Nous sommes très fiers d'avoir accueilli 25 athlètes pour notre première saison ! Et afin de permettre à notre programme de s'agrandir d'avantage nous y avons apporté quelques changements.

Voici ce qui est prévu pour la saison 2017-2018 :

- Nous accueillerons les athlètes à partir de 9 ans (filles et garçons).
- Nous changeons de lieu d'entraînement
- L'accent sera d'avantage mis sur l'aspect compétitif
- Nous continuerons de former nos coaches
- Nous organiserons un camp avec des entraîneurs internationaux
- Nous fêterons les anniversaires de nos athlètes
- Nous restons affiliés à la BCF (Belgian Cheerleading Federation) et à ICU (International Cheer Union)

2- Formation des équipes

Division	Age	Nombres	Niveau
Junior	9 à 14 ans	8 à 25 athlètes	1
Senior	14 +	8 à 25 athlètes	2 ou 3

Les différentes catégories d'équipes, ainsi que leurs compositions, sont définies par la fédération internationale de Cheerleading.

Les athlètes sont répartis selon leurs âges et leurs niveaux dans les équipes correspondantes.

Nous garantissons une place au sein de notre programme pour tous les athlètes !!

Une place dans l'une de nos équipes ne garantit pas une participation aux compétitions. Les entraîneurs détermineront la composition des équipes de compétitions en prenant en compte la présence, la motivation, le niveau et l'implication des athlètes pour établir leur sélection.

3-Entraînements

Les entrainements des équipes de UCA se déroulent au Centre Sportif de la Forêt de Soignes, Chaussée de Wavre 2057, 1160 Auderghem.

Voici les horaires d'entrainements pour la saison 2017- 2018 :

Division	Horaires
Junior	Dimanche de 9h00 à 11h00
Senior	Dimanche de 9h00 à 12h00

Une tenue d'entrainement (brassière/débardeur + short/leggings + nœud pour les filles) est offerte à chaque athlète à l'inscription. Elle doit être portée à chaque entrainement.

Le port de baskets blanches aux semelles lisses et réservées à la pratique du cheerleading est également obligatoire lors des entrainements.





<https://www.foretdesoignessport.be/plan-dacces/>

4- Compétitions

Nous avons prévu de faire entre 2 et 3 compétitions pour la saison 2017- 2018. Nous n'avons pas encore toutes les dates officielles, mais voici les compétitions que nous pourrions faire :

- BKCheer 2018 – Compétition Nationale Belge – Mechelen – Mai 2018
- Open SACD – Compétitions internationale – Lyon – Mai 2018
- Cheer for Me – Compétition Internationale – Paris – Juin 2018
- Jamfest Europe – Compétition internationale – Liverpool – Juin 2018

5- Coûts

Voici les frais d'inscription pour la saison 2017-2018 :

Division	Coûts
Junior	300 €/ An
Senior	330 €/ An

Ces frais comprennent :

- La location de salle et de matériel
- La licence auprès de la Belgian Cheerleading Federation
- L'assurance
- Les frais de compétitions
- La tenue d'entraînement
- La musique pour les compétitions

Les paiements peuvent se faire soit en une fois en début de saison, soit en 3 fois

Une réduction de 10% est accordée pour les frais d'inscription du deuxième enfant d'une même famille, puis de 5% par enfant à partir du troisième.

UCA accorde également une réduction de 20€ aux athlètes qui parrainent l'inscription d'un nouvel athlète. Cette réduction sera appliquée sous forme de remboursement une fois le nouvel athlète inscrit et en ordre de paiement.

Voici le tableau explicatif des échéances de paiement :

Date	Coût Juniors (paiement unique)	Coût Juniors (paiement en 3 fois)	Coût Séniors (Paiement Unique)	Coût séniors (paiement en 3 fois)	Dépenses supplémentaires
Septembre	300 €	100 €	330 €	110 €	
Octobre	/	100 €	/	110 €	
Novembre	/	100 €	/	110 €	
Décembre	/	/	/	/	
Janvier	/	/	/	/	
Février	/	/	/	/	Frais de déplacement pour les compétitions

Attention, d'autres dépenses sont à prévoir pour les frais de déplacements pour les compétitions en dehors de Bruxelles (≈200 €). Ces coûts sont donnés à titre indicatif.

Tous les paiements doivent se faire par virement bancaire.

Aucun paiement en espèces ne sera accepté.

Les virements sont à effectuer sur le compte bancaire d'Ultimate Cheer :

N° compte	BE21 3630 4989 3103
Nom	Ultimate Cheer All-Stars ASBL
Adresse	Avenue du Yorkshire 9/6 1200 Woluwe-Saint-Lambert

UCA ne souhaite pas que les coûts représentent un frein à la participation des athlètes, et à cet égard s'engage à organiser des événements afin de réduire les dépenses pesant sur leurs familles.

6- Modalités de réinscription

Pour vous réinscrire et continuer cette aventure avec nous, rien de plus simple. Il vous suffit de remplir la fiche de réinscription et de nous la renvoyer, soit par email, soit par voie postale.

Pour finaliser la réinscription, un paiement de 30€ est demandé. Il sera déduit des frais d'inscription à payer en octobre.

Aucune réinscription ne peut être finalisée tant que le montant n'aura pas été payé.

Les entrainements débuteront le dimanche 24 septembre 2017.

Rendez-vous le dimanche 24 septembre à 9h (dans la salle d'entrainement) pour une réunion d'information lors de laquelle nous vous présenterons le programme, son fonctionnement et le déroulement de l'année.

Si un athlète ne souhaite pas continuer, le club pourra procéder à un remboursement de la cotisation moins 75€ (sommés avancées pour la licence, l'assurance et la tenue d'entrainement), si la demande est effectuée par écrit avant la fin du mois d'octobre.

